



Commune de Moiry

Juin 2025

Communications de la Municipalité



La benne compacteuse n'est pas une poubelle

Selon les observations faites à la déchetterie ces derniers temps concernant l'utilisation de la compacteuse, beaucoup de déchets destinés à aller dans les sacs poubelle taxés (plastique, papier bulles, petits objets de moins de 60cm, etc) y sont déposés régulièrement.

Voici donc un rappel important : cette benne est prévue pour les déchets non recyclables volumineux, **soit plus de 60 cm** (par ex : chaise de jardin).

Tout ce qui peut être réduit en composants de moins de 60 cm doit être éliminé dans les sacs taxés prévus à cet effet.

Dorénavant, les personnes travaillant à la déchetterie feront des contrôles et vous orienteront en cas de besoin.



Cinéma open-air – 16.08.2025



Pour la deuxième édition, la Commission culturelle, en collaboration avec la Municipalité et ADN projet, organise la projection d'un film en plein-air.

Quand : samedi 16.08.2025 à la place de jeux, à 20h30 (accueil dès 19h30).

Film : « La Vache », de Mohamed Hamidi, avec Jamel Debbouze, âge légal 6 ans.

Prix : adulte CHF 10.00 (cash ou Twint)
enfant 7 à 15 ans : CHF 5.00

Apportez vos sièges et couvertures pour vous installer confortablement. En cas de mauvaise météo, la projection aura lieu à la salle villageoise (sièges fournis).

Boissons et snacks en vente sur place, venez nombreux !

Retour sur l'annulation de la balade nocturne du 13.06.2025



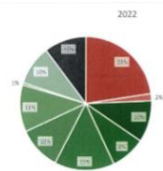
Une balade nocturne avait été prévue le 13.06.2025 dans le village de Moiry par le Parc Jura Vaudois, pour partir à la découverte des chauves-souris, faune mystérieuse de nos villages. Cette sortie a malheureusement dû être annulée, faute de participants inscrits. Par ailleurs, il semblerait que certaines inscriptions faites en ligne sur le site du Parc Jura Vaudois n'aient pas été prises en compte. Si c'est votre cas, merci de le signaler à la Municipalité, qui envisage de prévoir une nouvelle date pour cette animation didactique l'année prochaine.

Chauffage à distance

La Municipalité rappelle aux clients du chauffage à distance qu'il est nécessaire de nettoyer les grilles d'entrée des aérochauffeurs, chaque année. Si vous avez besoin d'aide à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter.



Statistiques déchets 2024 disponibles en ligne



Le résultat des statistiques communales concernant les déchets urbains a été transmis par le Canton (DGE). Ce document est disponible pour consultation sur notre site internet, tout en bas de la rubrique Vie pratique -> Déchets. N'hésitez pas à le consulter !

Plan canicule 2025

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour les petits et grands, mais en particulier pour les seniors. Prenez soin de vous et de votre entourage, en suivant les recommandations d'usage (se reposer, rester au frais, boire régulièrement, ...).



Si le plan canicule est déclenché par les autorités cantonales, la Municipalité prendra contact avec toutes les personnes de 75 ans et plus, afin de leur apporter de l'aide, le cas échéant. En cas de besoin, vous pouvez contacter M. Lionel Tissot (079/638.58.68), délégué municipal dans le cadre du Plan canicule.

Traitement de la Pyrale du buis



Lorsque les dégâts de la pyrale sont visibles, il est trop tard pour agir. La Municipalité invite les propriétaires de buis à procéder à un contrôle minutieux de leurs arbustes, susceptibles d'être ravagés par la pyrale du buis. Le traitement doit être effectué **lorsque la chenille mesure 2-3 cm**, à l'aide du produit « Delfin » (0.15%). Ce produit peut être fourni sur demande auprès de notre employé communal, M. Alex Golay.

Programme des activités de l'Ouest Vaudois

Le programme des activités de juillet à décembre 2025 est disponible au bureau communal, n'hésitez pas à le demander.

**PRO
SENECTUTE**

Vidange des piscines



La vidange d'une piscine s'effectue, **après arrêt de la chloration pendant 48 heures au moins**, dans une canalisation d'eaux claires. En revanche, les eaux de lavage des filtres et de nettoyage de la piscine, avec des produits chimiques, sont à évacuer **dans une canalisation d'eaux usées**.

Nous rappelons que la pose de piscine saisonnière hors sol de plus de 5m³ est soumise à autorisation municipale.

Tondeuses à gazon et engins similaires

Afin de respecter le bien-être de chacun, l'usage de tondeuse ou tout autre engin bruyant est à proscrire durant les horaires suivants :

- entre 22h00 et 07h00, ainsi que les jours de repos publics
- entre 12h00 et 13h00 ainsi que le samedi, avant 8h00 et après 19h00.

(Règlement général de police, art. 66)



Ensemble contre les nuisibles



Comme chaque année à pareille époque, il est utile de rappeler la lutte obligatoire contre certains **chardons** (chardon des champs, cirse laineux et cirse vulgaire), très nuisibles à l'agriculture en raison de leur pouvoir de prolifération. La lutte étant obligatoire (hormis en zone forêt), les exploitants ou, à défaut, les propriétaires des bien-fonds ou des plantes concernés sont chargés de prendre les mesures nécessaires.

Pour les reconnaître et pour de plus amples détails, consultez le site cantonal www.vd.ch/inspectorat-phyto .

Dans un autre registre, le **moustique tigre** est une espèce invasive exotique qui se trouve dans les zones habitées et évite les espaces naturels.

Si vous pensez l'avoir vu, annoncez votre observation sur www.moustiques-suisse.ch . Pour aller plus loin : www.vd.ch/moustique-tigre



Dernier en date, le **scarabée japonais** (*Popillia japonica*) doit être surveillé avec attention. Il n'a pas encore été identifié sur le territoire cantonal mais un réseau de pièges a été mis en place pour le traquer. Une fiche d'identification est disponible et les observations doivent obligatoirement être annoncées.

Vous trouverez des informations sur toutes ces espèces nuisibles et sur d'autres, sur la page du site internet communal www.moiry.ch/vie-pratique/nature-et-environnement .

Votre jardin est-il accueillant pour la biodiversité ?

Pour le savoir, faites le test en ligne proposé par le Parc naturel régional Jura vaudois. La grille d'évaluation vous permettra d'évaluer son potentiel d'accueil de la flore et de la faune en milieu bâti. Sur la base de vos réponses, vous recevrez automatiquement une définition générale de votre jardin.

Rendez-vous sur le site www.parcjuravaudois.ch/actualite/biodiversite-au-jardin.



Entretien/coupe d'arbre, allées d'arbres, etc...



Petit rappel au sujet de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) : tout élagage ou abattage doit faire l'objet d'une demande préalable à la Municipalité.

Le patrimoine arboré visé par la loi inclut les arbres, les allées d'arbres, les cordons boisés, les bosquets, les haies vives, les buissons, les vergers, les fruitiers haute tige non soumis à la législation forestière. L'entretien des lisières forestières en bordure de champ agricole et des forêts privées et publiques est par contre régi par la loi forestière cantonale du 08.05.2012 (cf. 921.01).

Par conséquent, **avant toute intervention sur le patrimoine arboré**, quels que soient l'âge ou la taille des plantations en question, nous vous remercions de prendre contact avec la Municipalité.

Contrôle des habitants/Administration - Vacances

Veuillez prendre note des horaires d'ouverture du bureau du contrôle des habitants durant l'été :

Du 30.06.2025 au 06.07.2025 : **Ouvert sur rendez-vous**

Du 07.07.2025 au 20.07.2025 : **Fermé**

Du 21.07.2025 au 17.08.2025 : **Ouvert sur rendez-vous**



Nous vous conseillons de contrôler la validité de vos documents d'identité. En cas de besoin durant cette période, il est possible de prendre rendez-vous au centre de biométrie à Lausanne (Quartier du Flon – Tél. 0800.01.12.91). A noter que les cartes d'identité peuvent également être demandées dans n'importe quelle commune du canton.

Dossiers de construction : Nous précisons également qu'aucune publication d'enquête n'aura lieu durant les vacances scolaires, soit entre le 30.06.2025 et le 17.08.2025.

Travailleur social de proximité (TSP)



Notre TSP est disponible pour l'accueil des jeunes de 12 à 25 ans dans le cadre de questionnements en lien avec les dépendances, la recherche d'un emploi, la maltraitance ou tout autre sujet qui les interpelle. Accueil tous les jeudis de 17h à 19h à La Sarraz (Little Cabbage, Grand-rue 13).

Agenda

Du 05.06 au 21.08.2025 : Les jeudis de Moiry. Soirées conviviales sur les terrasses de Moiry. Informations et lieux de rendez-vous affichés au pilier public.

Jeudi 01.08.2025 : Fête nationale au village. Informations inscriptions en annexe.

Samedi 16.08.2025 : Cinéma en plein-air, informations et détails en page 1.

Vendredis et samedis 26-27.09 et 3-4.10.2025 : Spectacle de la Troupe "Tous en scène" à la salle villageoise. Informations et réservations sur la page agenda du site internet communal.



La Municipalité vous souhaite un bel été et reste à votre disposition.



Bureau communal et contrôle des habitants / horaires d'ouverture

Lundi (en cas de séance de Municipalité) : 19h00 - 19h30 / Mardi : 14h00 – 18h00

Téléphone : 021/866.13.83 Mail : greffe@moiry.ch ou controledeshabitants@moiry.ch



Municipalité de Moiry
Place de l'Eglise 2
1148 Moiry VD
E-mail: greffe@moiry.ch
www.moiry.ch
021/866.13.83

Juin 2025

Fête du 1^{er} août 2025



Programme des festivités :

10h – 12h : Brunch sous forme de buffet froid.

Inscription obligatoire jusqu'au lundi 21 juillet 2025.

Dès 14h : Rendez-vous à la place de jeux et de détente, pour un tournoi de pétanque organisé par la Société de Jeunesse de Moiry.

18h30 : Verrée offerte par la Commune, dans la cour de l'école.

19h15 : Départ du cortège au son des tambours de la Jeunesse de Moiry, pour la montée au feu du 1^{er} août au Stand de Tir. (en cas de sécheresse, le feu du 1^{er} août pourrait ne pas être allumé)

Grillades au stand proposées par la Société de Jeunesse. (inscriptions souhaitées)

Animation musicale par M. Pierre-François Clerc.

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux à l'occasion de cette Fête nationale, nous vous adressons nos cordiaux messages.

La Municipalité

-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----

Bulletin d'inscription festivités du 1^{er} août 2024 - délai de réponse : 21.07.2025

À glisser dans la boîte aux lettres de l'administration communale, ou à transmettre par courriel à greffe@moiry.ch.

Nom : _____ Prénom : _____

Brunch : Nombre adulte(s) _____ (CHF 10.00/personne)

Nombre enfant(s) _____ (CHF 5.00/enfant jusqu'à 12 ans)

Nombre de personnes pour le tournoi de pétanque : _____

Nombre de personnes pour le repas du soir : _____